

## OUVERTURE DE COMPTE

### **A remplir par le client**

Nom du magasin : .....

Client : nom : ..... Prénom : .....

Raison sociale : .....

N° registre du commerce : .....

Adresse de facturation :

Adresse de livraison :

Activité : Cycle  Motorisé

### **Coordonnées :**

Tél fixe : .....

Tél mobile : .....

N° de fax : .....

Adresse mail : .....

Site web : .....

**Joindre impérativement à cette ouverture  
un Kbis + un RIB + les conditions générales de ventes signées (originales + tampon)**

### **Réservé à Valdenaire SA**

Commercial :

Conditions de règlement : Chèques à ..... Jours / LCR à ..... jours

Le magasin sera visité toutes .....les semaines

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR36301850525 – S.A. au capital de 456.000€ - SIRET 301 850 525 00025 – APE 4649Z – R.C. EPINAL B 301 850 525  
Escompte pour règlement sous 10 jours = 2%. Pénalités pour retard de paiement =1,5% par mois (Loi n°92-1442 du 31/12/1992). « En cas d'escompte pour paiement comptant, celui-ci sera déduit de notre chiffre d'affaires taxable. Le montant des taxes déductibles par vous doit être diminué de celles afférentes à l'escompte. Notre entreprise acquitte les taxes d'après ses débits. »

Dispensé de certification (Décret n°58.1030 du 28/10/1958). Les marchandises même expédiées franco voyagent aux risques et périls du destinataire. Tout changement du montant de la facture entraîne une modification du montant de la T.V.A. En cas de contestation, seul le tribunal d'Epinal est compétent. De convention expresse nous nous réservons la propriété des marchandises fournies jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement conformément aux termes de la loi n°80.335

# ETS René VALDENNAIRE SA – rue des poncées – 88200 ST Etienne les Remiremont

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### • PREAMBULE

Les clauses des conditions générales de vente stipulées ci-dessous permettent d'établir entre VALDENNAIRE SA et ses clients, le cadre des relations commerciales passées et à venir. La Société VALDENNAIRE se réserve le droit d'accepter les commandes dans leur totalité ou en partialité, compte tenu notamment de sa disponibilité. Nos conditions générales prévalent sur toutes conditions générales d'achat ou tout autre document émanant du client quels qu'en soient les termes. Toute condition contraire opposée par le client sera, à défaut d'acceptation expresse, non opposable à VALDENNAIRE SA.

### • CONDITIONS DE TRANSPORTS (FRANCE METRO POLITAINE SAUF TERRITOIRES INSULAIRES)

Nos prix sont établis hors TVA ; le prix unitaire de la 2ème colonne du tarif correspond au prix quantitatif (la quantité requise est précisée dans le tarif précité dans la désignation derrière la lettre "Q" ou dans la colonne «seuil»). Les tarifs unitaire et quantitatif sont également indiqués sur le site E2B.

Les prix du présent tarif sont indicatifs et peuvent évoluer en fonction de nos fournisseurs.

Le franco de port et d'emballage s'applique pour toute commande :

- d'accessoires
- cycles et / ou accessoires

> ou = à 500,00 € H.T.  
> ou = à 690,00 € H.T.\*  
(\*sauf triporteurs, tricycles, draines,  
qui s'entendent départ usine)

Des frais de facturation d'un montant de 5,00 € HT seront comptés pour toute commande d'un montant inférieur à 50,00€ HT (hors frais de transport).

Nos marchandises, même vendues franco, voyagent aux risques et périls du destinataire. En cas d'avaries survenues au cours du transport, lorsque les marchandises ne sont pas livrées par nos soins, il incombe au destinataire d'exercer tous recours contre les transporteurs, conformément aux articles L. 133-3 et L. 133-4 du code de commerce. En revanche, lorsque nous livrons nous-mêmes la marchandise, les réclamations doivent être faites à la livraison. Nos délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif.

### • RÉCLAMATIONS

Les réclamations concernant la qualité de la marchandise livrée ou les problèmes liés aux erreurs de préparation devront être faites sous les 8 jours suivant la livraison par lettre recommandée avec A.R.

Tout retour de marchandise devra être effectué avec notre accord et aux frais du demandeur. Un abattement de 10% pour dépréciation sera débité passé un délai de 2 mois après la livraison.

Les pièces commandées spécialement (hors tarif) ne peuvent être reprises.

### • RÉGLEMENT

Nos marchandises sont payables par LCR établies à 30 jours date de factures.

Un règlement effectué différemment n'entraînerait pas de bouleversements dans nos conditions. Après accord, le client peut déduire un escompte de 2% pour tout paiement comptant (sous 10 jours).

En cas d'entrée en relation ou si l'on juge les garanties apportées par le client insuffisantes, nous exigeons le règlement au comptant.

Toute somme non payée à son échéance entraîne le paiement de pénalités au taux de trois fois le taux d'intérêt légal. Cette clause étant stipulée sur le bon de livraison et la facture, elle ne nécessite aucune mise en demeure préalable.

Le client devra une participation forfaitaire correspondant à 10 % de la facture HT avec un minimum de 50 euros en couverture des frais occasionnés pour le traitement de chaque impayé. Le non règlement d'une échéance quelconque engendrera la résiliation des commandes et / ou livraisons en cours. Nous pourrions livrer ultérieurement et au comptant toutes commandes survenues après régularisation des règlements en cours.

### • ESSAIS

Si du matériel a été livré ou mis pour essais, il devra être retourné dans les délais prévus, dans son emballage d'origine et en parfait état. En cas de détériorations du matériel ou de son "emballage constructeur", la marchandise ou les frais de remise en état seront facturés au client.

### • GARANTIES

Le matériel livré est couvert par la garantie donnée par le constructeur sur le matériel de sa fabrication et il reste responsable de son matériel (code civil : art. 1691 et 1643).

La garantie couvre les vices de matière ou défauts de construction sur une durée généralement fixée à 1 an.

Le constructeur est tenu de réparer ou remplacer gratuitement tout organe défectueux, les frais de MO, le transport restant à la charge de l'acheteur.

### • RESPONSABILITE

La responsabilité de VALDENNAIRE SA est limitée aux dommages matériels directs causés au client qui résulteraient de fautes imputables à VALDENNAIRE SA dans l'exécution de son contrat. VALDENNAIRE SA n'est pas tenue de réparer les conséquences dommageables des fautes commises par le client ou des tiers en rapport avec l'exécution du contrat.

En aucune circonstance, VALDENNAIRE SA ne sera tenue d'indemniser les dommages immatériels ou indirects.

Toute action en responsabilité qui serait intentée par le client à l'encontre de VALDENNAIRE SA en raison d'une faute commise dans l'exercice de sa livraison devra être mise en œuvre dans le délai de 1 an qui suit la livraison du bien en cause.

Dans tous les cas la responsabilité civile de VALDENNAIRE SA, toutes causes confondues, est limitée à une somme plafonnée aux sommes perçues au titre de la livraison en cause.

Le client se porte garant de la renonciation à recours de ses assureurs ou de tiers en relation contractuelle avec lui, contre VALDENNAIRE SA ou ses assureurs au-delà des limites et exclusions fixées ci-dessus.

### • RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les marchandises sont vendues sous réserve de propriété jusqu'à leur complet paiement.

En revanche, le transfert des risques de perte et de détérioration des marchandises livrées sera réalisé dès leur départ des locaux de VALDENNAIRE SA ou de ses sous-traitants.

Le paiement s'entend du règlement du prix des marchandises, des intérêts et des pénalités.

En cas de non-paiement, le client devra à ses frais, risques et périls restituer les marchandises impayées, après demande valant mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, le contrat sera résolu de plein droit, au jour de la demande de restitution.

A défaut de restitution amiable, VALDENNAIRE SA aura la faculté de revendiquer les marchandises devant le juge des référés ou exercer une saisie revendicatoire.

Les frais afférents à ces procédures seront supportés par le client.

VALDENNAIRE SA conservera les acomptes éventuellement versés à titre de dommages-intérêts, sans préjudice de toute autre réparation.

Le client ne pourra en aucun cas nantir, donner à gage ou consentir des sûretés sur les marchandises impayées.

En cas de revente des marchandises et à défaut de paiement du prix, le client s'engage à céder à VALDENNAIRE SA toute ou partie des créances acquises sur le sous-acquéreur, et ce à concurrence des sommes dues par subrogation.

### • ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales de vente et/ou des contrats qu'elles régissent sera soumis au droit français et sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce d'Epinal.

### • BON DE LIVRAISON

L'acheteur, lors de la livraison, devra signer le bon de livraison après s'être assuré du nombre de colis et état des marchandises.

Pris connaissance le :	Nom / prénom et qualité du responsable	signature	Nom et cachet du magasin